



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

Spécialité : Perfectionnement sportif

Mention : Badminton

Jury du 22 juin 2022

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Badminton est attribué aux personnes dont les noms suivent :

DEALP220085	Monsieur	CHAGNOT	Pierre
DEALP220086	Monsieur	DURAND- CHEVAL	Benjamin
DEALP220087	Monsieur	GROSSOT	Lionel
DEALP220088	Monsieur	TOUTAIN	Alexandre
DEALP220089	Monsieur	VANHAECKE	Alexis

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 22/06/2022

Pour la Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie
de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation

Le Délégué Régional Académique Adjoint



José-Bernard FUENTES